
Association Végétarienne de France

84 Rue d'Hauteville
75010 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration en date du 19/11/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Association Végétarienne de France » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les difficultés financières et le montant des fonds associatifs négatifs pour – 297 K€ à fin 2024, précisé dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » en page 7 de l'annexe des comptes annuels ainsi que les événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 octobre 2025

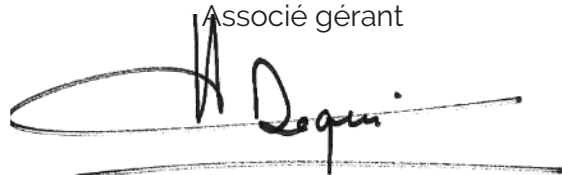
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Hervé DEQUI

Associé gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Dequi', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'H' and a trailing flourish.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	4 650	4 650		625
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	250	250		
	Autres immobilisations corporelles	16 534	15 335	1 199	2 273
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	153		153	153
COMPTES DE REGULARISATION	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 065		5 065	3 225
	TOTAL (I)	26 652	20 235	6 417	6 276
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
COMPTES DE REGULARISATION	Marchandises	5 757		5 757	6 265
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 775		24 775	32 342
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	27 490		27 490	30 023
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	62 610		62 610	113 971
	Charges constatées d'avance	9 496		9 496	13 707
	TOTAL (II)	130 129		130 129	196 309
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		156 780	20 235	136 545	202 585

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	208 712	208 712
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	(396 873)	(331 392)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(108 992)	(65 481)
	Total des fonds propres (situation nette)	(297 153)	(188 161)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(297 153)	(188 161)
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Provisions	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		11 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		11 000
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	100 000	50 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 047	68 783
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	173 178	127 648
DETTE (1)	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	130 474	133 315
	Total des dettes	433 698	379 746
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	136 545	202 585
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(108 992,02)	(65 481,22)
	(1) Dont à moins d'un an	333 698	379 746
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	154 513	149 208
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 416	6 624
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 196	5 521
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	13 260	42 903
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	62 483	9 056
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 000	1 869
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	266 920	293 169
Total des produits d'exploitation		517 787	508 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 857	907
	Variation de stock	508	2 071
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	138 886	187 144
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 811	3 268
	Salaires et traitements	326 115	266 461
	Charges sociales	109 184	84 810
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 699	2 586
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	42 511	25 258
Total des charges d'exploitation		624 572	572 505
RESULTAT D'EXPLOITATION		(106 785)	(64 156)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(106 785)	(64 156)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	25	20
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		25	20
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		25	20
RESULTAT COURANT avant impôts		(106 760)	(64 136)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 232	182
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 232	182
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 232)	(182)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			1 163
TOTAL DES PRODUITS		517 812	508 369
TOTAL DES CHARGES		626 804	573 850
EXCEDENT ou DEFICIT		(108 992)	(65 481)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		(39 139)	(66 659)
TOTAL		(39 139)	(66 659)
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		(39 139)	(66 659)
TOTAL		(39 139)	(66 659)

Annexe libre

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE :

L'AVF agit pour stimuler une prise de conscience des impacts de l'alimentation, pour stimuler et accompagner l'évolution vers un modèle alimentaire plus végétal. Pour cela, elle fait la promotion des repas végétariens, du végétarisme et du véganisme en France. Elle s'adresse aux individus, aux entreprises, aux collectivités, aux institutions et aux influenceurs.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

- Synthèse et diffusion d'informations sur le végétarisme et le végétalisme : En s'appuyant sur ses commissions de spécialistes, l'AVF collecte des informations sur la nutrition et la santé, et sur l'impact écologique de l'alimentation. Elle synthétise ces informations et les diffuse sous la forme de documents pédagogiques à destination du grand public (voir aussi la position officielle de l'AVF sur l'alimentation et la santé). Elle édite chaque trimestre la revue Virage. Régulièrement, ses représentants interviennent dans des débats et des conférences partout en France, ainsi que dans les médias.

- Accompagnement du grand public : L'AVF apporte un accompagnement à celles et ceux qui souhaitent cheminer vers une alimentation végétale, et éventuellement devenir végétarien-ne:s ou véganes : tenue de stands, rendez-vous conviviaux (piques-niques, repas partagés au restaurant&), campagne cuisine 123 Veggie (recettes en ligne, cours de cuisine en ligne et en présentiel). Elle offre une série de services gratuits en ligne : vidéoconférences en live, petites annonces, forum, annuaire des commerces végétariens.

- Accompagnement des entreprises : Afin que l'alimentation végé soit plus facilement disponible, l'AVF labellise les produits végétariens et véganes (V Label européen), avec l'appui du Bureau Véritas. Elle accompagne les producteurs et les distributeurs dans le développement et la vente de leurs produits végétariens et véganes. Elle développe également des partenariats avec des entreprises qui offrent des réductions aux membres de l'association.

- Action politique : Puisque les choix agricoles et alimentaires menés à l'échelle de la société sont profondément politiques, l'AVF agit pour proposer aux acteurs politiques des mesures en faveur de la transition alimentaire. Elle les accompagne dans la mise en place de ces mesures. À l'occasion de chaque échéance électorale, elle sollicite l'ensemble des candidat(e)s et rend compte de leur positionnement auprès de sa communauté. Elle est l'interlocutrice des institutions officielles sur les questions liées à la transition alimentaire, au végétarisme et au véganisme.

Annexe libre

- Restauration collective : Depuis fin 2017, l'AVF anime la campagne Végécantines qui a pour but de développer une offre végétarienne et végétalienne dans la restauration collective. Elle a coopéré avec d'autres associations pour faire changer la loi sur la restauration scolaire à l'occasion des discussions sur la loi EGALIM (obligation de servir une option végétarienne chaque semaine dans les cantines scolaires). Elle accompagne les parents d'élèves qui en font la demande, ainsi que les équipes municipales et les structures de restauration collective pour l'application de la loi ou pour aller plus loin : mise en place d'une option végété quotidienne et/ou de menus végés hebdomadaires ou bi-hebdomadaires pour tous. Forte de son expertise en nutrition végétale, elle intervient dans les instances officielles pour élaborer des recommandations plus en accord avec les nouveaux objectifs sanitaires et environnementaux.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE :

L'AVF s'appuie sur une équipe rémunérée de 13 personnes et sur 37 délégations régionales. Elle mène ses actions notamment à travers ses sites Internet (vegetarisme.fr, 123veggie.fr, vegécantines.fr et végépolitique.fr), et la publication de ses documents.

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Avec la perte de l'exercice (- 108 K€), les fonds associatifs ressortent négatifs à -297 K€ à fin 2024 contre - 188 K€ à fin 2023.

L'association a bien conscience des difficultés financières que pose cette nouvelle perte et cette situation nette dégradée notamment due aux difficultés rencontrées pour lever de nouveaux mécénats et/ou subventions de fonctionnement et à une baisse d'activité du V-Label en raison de la non-reconduction non prévisible d'un client important.

Le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour la présentation des comptes annuels.

Toutefois, si les subventions prévues au budget prévisionnel 2025 n'étaient pas obtenues et/ou si les échéanciers actuellement obtenus ou en cours d'obtention pour le paiement des dettes étaient remis en cause ou non reconduits, par les créanciers, l'application du principe de continuité d'exploitation s'avèrerait inapproprié.

Afin de faire face à des difficultés de trésorerie à court/moyen terme, l'association a sollicité au second semestre 2023 un prêt auprès de l'organisme de référence et partenaire PROVEG International de 100 000 €.

Ce prêt qui a été accepté par PROVEG avec un premier encaissement courant novembre 2023 de 50 000 € qui a permis d'éviter des difficultés de trésorerie sur les 12 prochains mois soit jusqu'à novembre 2024. Le second encaissement a eu lieu en avril 2024 de 50 000 €. Selon la convention, le prêt est remboursable en trois remboursements de 33 333 € en décembre 2025, décembre 2026 et décembre 2027. L'association a reçu un accord oral de principe pour un report du premier remboursement en cas de difficulté de trésorerie.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **136 545** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **517 812** euros et un total **charges** de **626 804** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-108 992** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Type Durée

Logiciels informatiques de 01 à 03 ans

Règles et Méthodes Comptables

Matériel de transport 04 ans

Matériel de bureau et informatique de 03 à 10 ans

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure. Le montant des stocks à la clôture au 31/12/2024 s'élève à 5 756.97 € et correspondent au stock de goodies, livres et « indispensables ».

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	6265		508	5757
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	6265		508	5757

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits constatés d'avance :

L'association enregistre en « produits constatés d'avance » les recettes de labellisation octroyée aux différents producteurs et distributeurs au cours de l'exercice qui porte sur une période postérieure à l'exercice. A ce titre, l'association a enregistré 130 473 € de produit d'avance au 31/12/2024.

Dans la quasi-totalité des cas, la labellisation est attribuée pour une période de douze mois.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cotisations :

Le poste « Cotisations » au compte de résultat comprend les adhésions, les abonnements et les dons et mécénat d'entreprise ayant fait l'objet de l'émission d'un reçu fiscal.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	4 650					4 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 650					4 650
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	250					250
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 534					16 534
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 784					16 784
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	153					153
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 225		1 840			5 065
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 378		1 840			5 218
TOTAL		24 811		1 840			26 652

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	4 025	625		4 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 025	625		4 650
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	250			250
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	14 261	1 074		15 335
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 511	1 074		15 585
TOTAL		18 536	1 699		20 235

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	11 000		11 000	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 000		11 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - legs ou donations - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		11 000		11 000	
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				11 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 065		5 065
	Clients, usagers douteux ou litigieux	620	620	
	Autres créances clients, usagers	24 155	24 155	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 535	1 535	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 270	2 270	
	Impôts sur les bénéfices	2 323	2 323	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 314	11 314	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	10 048	10 048	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	9 496	9 496	
	TOTAL DES CREANCES	66 827	61 761	5 065
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	100 000	25 000	75 000	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 047	30 047		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	45 050	45 050		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 624	109 624		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 401	15 401		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 102	3 102		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	130 474	130 474		
	TOTAL DES DETTES	433 698	333 698	100 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		37 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 156
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	7 156	
Dettes fiscales et sociales		30 464
PROVISION SUR CONGES PAYES	15 858	
PROVISION SUR CONGES PAYES V-LABEL	4 899	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	3 823	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER V-LABEL	4 329	
ÉTAT - CHARGES A PAYER	1 556	

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	208 712				208 712
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(331 392)	(65 481)			(396 873)
Excédent ou déficit de l'exercice	(65 481)	65 481		108 992	(108 992)
Situation nette	(188 161)			108 992	(297 153)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(188 161)			108 992	(297 153)

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 0 Euros

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		9 496	9 496
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			9 496

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		130 474	130 474
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			130 474

Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		13 260				13 260
Subventions d'investissement						
TOTAL						13 260